

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 774 portant expulsion du Territoire de la Côte Française des Somalis

n° 774

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 juin 1953

Numéro JO
n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro
1 juillet 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du Commandant du Détachement de Gendarmerie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsés du Territoire de la Côte Française des Somalis les personnes dont les noms suivent : Mohamed Ibrahim, Somali Issack Abéraoual Rer Abdillé Said Abané Abdallé, né à Hargueissa (Somaliland) vers 1930, fils de Ibrahim Ali et de Aw Abdillahi. Omar Chide, Somali Issaack Abar Yonis Issa Hack Abdallah Ilssa Hack Rer Mohamed, né à Hargueissa (Somaliland) vers 1933, fils de Chidé Doualé et de Mariane Farah ; Farah Ali, Somali Darot Doulbanté Mahamoud Barad Naleyé Ahmed, né à Erigabo (Somaliland) vers 1933, fils de Ali Abdi et de Fatma Mahamoud ; Mohamed Khali, Somali Darot Warsangali Garad Abdallah Bah Ogueslabé Rer Amère, né à Erigabo (Somaliland) vers 1933, fils de Khali Ismael et de Fatma Hassan.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.